

06 avril 2021 : LETTRE DU COLLECTIF TANY A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Collectif pour la défense des terres malgaches – TANY

à

Monsieur Hajo ANDRIANAINARIVELO

Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Travaux
Publics de la République de Madagascar

Objet : Projet de loi-cadre sur les terrains à statuts
spécifiques

Monsieur Le Ministre,

Dans la continuité des échanges avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et le Fonds National Foncier relatifs à une demande d'organisation de concertations avec les citoyens, acteurs et communautés des collectivités décentralisées sur ce projet de loi, entre mars et mai 2020, nous avons bien noté

- les consultations par mail menées par le Ministère auprès des différents secteurs intéressés par le projet de loi,
- le retrait des terrains à statuts spécifiques des « domaines communautaires » qui feraient ultérieurement l'objet de concertations régionales dans le cadre d'un autre projet de loi à soumettre à la deuxième session parlementaire de 2021,
- et la validation par le Comité de Réforme pour le Droit des Affaires (CRDA) de la nouvelle version du projet de loi-cadre sur les terrains à statuts spécifiques.

Il est donc fort probable que le projet de loi-cadre sur les terrains à statuts spécifiques sera transmis à l'Assemblée Nationale à sa prochaine session de mai 2021.

Compte tenu de l'importance cruciale de ce projet de loi, nous vous prions de bien vouloir partager avec les organisations de la société civile la nouvelle version de ce projet de loi-cadre.

En effet, nous sommes tous conscients de l'impact de ce projet de loi sur les secteurs stratégiques comme la biodiversité, l'industrie, les mines, le tourisme et l'énergie, et des conséquences qu'il ne manquera pas d'avoir sur les familles malagasy de toutes les régions et sur leurs descendants, aussi le respect des principes de transparence et de redevabilité nous semble primordial à cette étape.

Avec nos remerciements anticipés pour votre réponse à notre requête,

nous vous prions, Monsieur Le Ministre, de recevoir l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

6 avril 2021

Pour le Collectif pour la défense des terres malgaches - TANY

Mamy RAKOTONDRAINIBE, présidente.

cc : les 40 organisations qui ont signé le "Communiqué des organisations de la société civile sur le projet de loi-cadre sur les terrains à statut spécifique" <http://www.terresmalgaches.info/newsletter/article/newsletter-no-141>